

ABONNEMENT

Saumur

Un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

Poste

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 AVRIL

## Les peurs du Gouvernement

On a reproché à l'élu de Paris, présente-  
ment en villégiature à Bruxelles, d'avoir man-  
qué de sang-froid, accusation que légitimement  
suffisamment son départ précipité et les motifs  
qu'il en donne dans sa proclamation « aux  
Français ».

Mais cette accusation de pusillanimité, dont  
la presse républicaine se fait le bruyant écho,  
ne peut-elle être plus justement encore re-  
tournée contre le gouvernement que défend  
cette presse ?

Récapitulons :

En 1882, la République, bien que se pré-  
tendant certaine de la confiance du pays et de  
ses représentants, ne juge pas le Sénat assez  
républicain. Elle modifie la loi électorale du  
Sénat et change la proportionnalité des élec-  
teurs.

En 1884, ce sont les élections municipales  
qui l'inquiètent. Elle bouleverse la loi muni-  
cipale.

En 1885, la composition de la Chambre par  
le scrutin d'arrondissement, dont elle chantait  
les vertus, lui paraît dangereuse. Elle se jette  
à corps perdu dans le scrutin de liste.

En 1888, étrillée un peu trop par le scrutin  
de liste, elle ne voit plus de salut que dans le  
scrutin d'arrondissement, brûle ce qu'elle a  
adoré et adore ce qu'elle a brûlé.

En 1889, toujours absolument confiante  
dans le respect et l'amour des populations, elle  
fait appel aux mesures d'exception les plus  
violentes, poursuit devant les tribunaux comme  
*secrète* une association au développement de  
laquelle elle a prêté le concours le plus tapa-  
peur, dont les plus ardents de ses souteneurs  
ont fait partie ; elle met toute sa police aux  
trousses de l'homme dont elle a minutieuse-  
ment frisé le panache au petit fer.

Non content de ces tribunaux, elle exhume  
des cartons poudreux du Sénat un projet de  
loi qui dormait depuis quatorze ans, exige  
l'organisation en quelques heures de la haute  
cour de justice, et, sans attendre même que  
cette haute cour de justice (!) soit réguliè-  
rement instituée par le vote des deux Chambres,  
elle traduit à sa barre, sur des chefs d'accusa-  
tion dont plusieurs remontent à six et sept ans,  
le Benjamin d'hier devenu le lépreux, après  
avoir fait nommer dans une séance de nuit la  
commission des poursuites, après avoir brisé  
un procureur général assurément peu suspect  
de scrupules pour le remplacer par un autre  
magistrat moins scrupuleux encore, et foulé  
aux pieds tous les us, toutes les traditions ju-  
diciaires pour pouvoir mettre cet exécutif  
plus promptement à la besogne.

Où trouve-t-on apparence de sang-froid,  
dans ces contradictions, dans ces convulsions,  
dans ces crises épileptiques ?

Nous n'y voyons, nous, que la couardise  
engendrée par la conscience intime de l'impu-  
issance congénitale et incurable.

La République a peur de tout et de tous, de  
ceux qu'elle a le plus complaisamment pour-  
léchés et surtout d'elle-même, et quand nous

entendons ses organes stygmatiser avec une telle  
violence le « manque de sang-froid et la  
couardise », la moralité de la fable du lièvre  
et des grenouilles nous revient immédiatement  
à la mémoire.

ÉDOUARD GRIMBLÔT.

## EXPLICATIONS DU GÉNÉRAL

Le général Boulanger, interviewé par des  
reporters de journaux, a dit :

« Mon départ s'explique par le désarroi  
qu'il jette dans le gouvernement.

« Je suis parti, parce qu'en dépit de toutes  
les lois j'allais être arrêté.

« M. Constans avait décidé qu'il ne fallait  
même plus attendre l'autorisation de la Cham-  
bre : le plan était assez original et je l'ai connu  
heure par heure dès sa formation. Le ministre  
de l'intérieur avait donné à ce sujet des ordres  
indiscutables. Les voici :

« M'arrêter mardi matin, dès ma première  
sortie, à la porte même de ma demeure, et me  
conduire à la Conciergerie. A deux heures, le  
président du Conseil déclarait du haut de la  
tribune du Palais-Bourbon que j'avais été pris  
sur le point de m'enfuir, et que, pour m'em-  
pêcher de leur échapper, on avait été forcé de  
s'assurer de ma personne sans aucun retard.

« — Messieurs, aurait ajouté M. Tirard de  
sa voix triste et froide, je déposerai dans quel-  
ques jours la demande régulière en autorisa-  
tion de poursuites (il faut pour cela l'installa-  
tion de notre nouveau procureur général) ; en  
attendant, je vous demande d'approuver par  
un vote immédiat la conduite du gouverne-  
ment. — Est-il besoin d'ajouter que cette ap-  
probation était accordée par la forte majorité  
de ceux qui exploitent et ruinent le pays ? Mon  
incarcération était maintenue... et le tour était  
joué.

« Cela, je ne l'ai pas voulu.

« Ai-je bien fait de prouver une nouvelle  
fois au ministère combien je me risais de ses  
menaces ? Je le crois.

« L'homme qui, par ces temps de divisions  
et de haines, a eu l'insigne honneur de réunir  
un million de suffrages sur son nom, le député  
qui a été l'objet d'une pareille manifestation de  
confiance dans le pays, celui-là ne doit pas se  
laisser mettre la main au collet comme un de  
ces vulgaires prévaricateurs dont le Palais-  
Bourbon est encombré, celui-là ne doit pas se  
laisser poursuivre par un gouvernement aux  
abois et par une Chambre pourrie ; il doit  
encore moins accepter le jugement d'un Sénat  
avili, dont la France entière connaît l'impopu-  
larité et dénonce les basses rancunes.

« Non.

« Le chef du parti républicain national ne  
doit relever que de la volonté nationale. »

Interrogé ensuite sur ce qu'il fera en Bel-  
gique, s'il y reste, il a répondu :

« — Je dirigerai de Bruxelles le parti  
national, je le préparerai à la grande victoire  
du suffrage universel, cette victoire légale et  
certaine que le pays attend impatiemment. Et  
je ne laisserai pas un jour de repos à ce minis-  
tère ridiculisé.

« Croyez-moi, le gouvernement regrette

déjà de ne pas avoir suivi mes conseils, de ne  
pas avoir provoqué les élections générales  
avant l'Exposition. Il aurait assuré ainsi la  
sécurité du lendemain, si nécessaire au com-  
merce d'un peuple, il aurait assuré aussi le  
succès de l'Exposition.

« Au contraire, condamnée par le pays tout  
entier, la Chambre a voulu mendier quelques  
dernières heures pour commettre quelques  
dernières fautes ; par sa soumission aveugle,  
elle espère arriver jusqu'au terme d'octobre.

« Elle n'y arrivera pas : du moins je ne le  
crois pas.

« Et les temps sont proches. »

## LE RÉQUISITOIRE

Le réquisitoire concluant à l'autorisation des  
poursuites contre le général Boulanger a été lu  
au milieu d'un tumulte tel qu'on n'a pu l'en-  
tendre. Voici une brève analyse de ce docu-  
ment :

Le réquisitoire prend le général Boulanger au  
moment où, après la Commune, il a rédigé la  
lettre qui est connue et qui est un premier acte  
d'insubordination.

Il le suit à Tunis, puis il fait l'historique de  
la réunion qu'il a convoquée au Grand-Hôtel  
afin d'arriver à se faire nommer ministre de la  
guerre.

Il raconte ensuite son départ pour Clermont  
et fait connaître son attitude dans cette ville. Il  
vise les fameuses dépêches à la suite desquelles  
a été décidée sa mise en disponibilité par retrait  
d'emploi.

Il expose ensuite l'organisation dont il s'est  
servi pour tenter de détruire les institutions  
actuelles qu'il a fait outrager par les journaux  
à sa solde.

Le procureur général arrive dans son ex-  
posé à la période actuelle, celle qui a com-  
mencé au moment où M. Boulanger, dépossédé  
de son commandement et mis à la retraite d'of-  
fice après avis du conseil d'enquête, est entré  
dans la phase réellement militante. Tous les  
agissements de M. Boulanger depuis ce mo-  
ment jusqu'à l'heure présente sont rappelés,  
groupés, coordonnés de manière à montrer  
l'esprit de suite qui a guidé l'ex-commandant  
du 13<sup>e</sup> corps dans sa lutte contre le gouverne-  
ment.

Le procureur général indique même, dans  
un passage de sa requête, que M. Boulanger est  
allé jusqu'à essayer de s'assurer le concours de  
certains officiers et s'est livré à de véritables  
tentatives d'embauchage que l'autorité militaire  
a signalées à la justice.

De l'ensemble de ces faits, le procureur con-  
clut que M. Boulanger doit être poursuivi pour  
attentat contre la sûreté de l'État et sollicite la  
suspension de l'inviolabilité parlementaire qui  
couvre actuellement M. Boulanger.

## INFORMATIONS

LES POURSUITES

On annonce que le décret invitant le Sénat à  
se constituer en haute cour de justice sera dé-  
libéré aujourd'hui en conseil des ministres et  
publié demain dimanche au *Journal officiel*.

C'est M. Royat qui serait désigné pour exercer  
les fonctions de procureur général. M. Quesnay  
de Beaurepaire soutiendra probablement l'ac-  
cusation devant la haute cour de justice. Le  
décret fixera le jour et le lieu de la première  
réunion pour lundi ou mardi prochain et le  
palais du Luxembourg serait le lieu de sa pre-  
mière réunion.

Mais dans l'hypothèse où le Sénat serait  
constitué en cour de justice avant la promulga-  
tion de la loi sur la procédure, c'est à titre de  
règlement intérieur que le Sénat l'appliquerait  
conformément aux précédents établis par la  
Chambre des pairs.

Aussitôt constitué en haute cour de justice,  
le Sénat nommera une commission de neuf  
membres. Cette commission est investie des  
pouvoirs attribués au juge d'instruction. Elle  
peut prescrire des perquisitions, décerner des  
mandats d'arrêt, etc... Et il est à prévoir  
qu'elle ne s'en privera pas.

On parle, en effet, d'impliquer dans les  
poursuites un certain nombre de personnages  
politiques de gauche et de droite, dont les re-  
lations avec M. Boulanger sont depuis long-  
temps connues ou que l'instruction révélerait.

Le décret désignera provisoirement Paris  
comme siège de la haute cour, sous réserve  
pour le Sénat de choisir lui-même le siège dé-  
finitif, conformément à la loi de 1879 sur le  
siège des pouvoirs publics.

Le décret désignera également les magistrats  
du parquet qui feront l'office de procureur  
général et d'avocat général près ladite cour.

La commission de la procédure de la haute  
cour a rejeté toutes les modifications propo-  
sées. Elle a adopté le projet et nommé M. Ca-  
mascasse rapporteur.

L'ensemble de la résolution relative à la de-  
mande en autorisation de poursuites contre M.  
Boulanger a été votée par 333 voix contre 199,  
chiffre rectifié.

La majorité est entièrement républicaine. La  
minorité comprend 169 conservateurs, 18 bou-  
langistes et les 12 républicains dont les noms  
suivent : MM. Amagat, Andrieux, Blatin,  
Carret, Farcy, Jaurès, Jouffraut, Planteau,  
Proal, Richard (Deux-Sèvres), Suquet, Stee-  
nackers.

27 députés républicains et 1 boulangiste, M.  
Clovis Hugues, n'ont pas pris part au vote.

M. Boulanger est également porté comme  
s'étant abstenu.

19 membres étaient absents par congé, dont  
3 conservateurs.

Le *Parti ouvrier* assure que M. Henri de  
Rochefort et M. Dillon seront tous deux com-  
pris dans les poursuites dont le général Bou-  
langer est l'objet.

LA PROROGATION DU PARLEMENT

Il avait été question ces derniers temps de  
la prorogation probable du Parlement par  
décret du Président de la République.

On assure aujourd'hui qu'il n'y aura pas de  
prorogation et que les Chambres s'ajourneront  
seulement pour quelques semaines, comme  
d'habitude, à l'occasion des fêtes de Pâques.

Le Temps nous apprend que, le bruit ayant couru jeudi que le général Boulanger devait revenir à Paris pour se laisser juger, M. Clément, commissaire aux délégations, s'est tenu, par ordre, en permanence à la gare du Nord pour le happer à la descente du wagon.

ABANDON

Le désarroi s'est mis dans le camp boulangiste. M. Michelin a emboîté le pas à M. Thiébaud et se retire du Comité national.

Il dit dans sa lettre :

« Quand on est à la tête d'un mouvement, on reste à son poste et on n'abandonne pas l'armée dont on est le chef. On se laisse emprisonner comme Barbès ou fusiller comme Delescluze.

» A mon sens, le Comité boulangiste n'existe plus.

» En tout cas, je déclare que je n'en fais plus partie.

» Je reste attaché au programme de la révision par une Constituante, le seul moyen de fonder la République nationale sans compromission avec les réactions. »

On parle de plusieurs autres députés boulangistes qui se sépareraient du général ; de ce nombre seraient MM. Borie, Laur, Chevillon et de Susini.

Sous toutes réserves, bien entendu.

Dans sa séance du 13 mars dernier, le Comité républicain national avait pris la décision suivante :

« Le Comité républicain national, réuni le 13 mars, sous la présidence du vice-président, Alfred Naquet,

» En présence des menaces qui planent sur le chef du parti républicain national et de l'arrestation probable dont il va être l'objet de la part des ministres insurgés contre le suffrage universel, a adopté la résolution suivante :

» Le général Boulanger, représentant à cette heure les intérêts de toute la France honnête et ne pouvant laisser la police mettre la main sur lui, devra chercher hors de France un abri contre les attentats qui se préparent contre lui et le parti républicain national tout entier.

» De loin comme de près, il continuera à travailler à la résurrection de la probité politique, que les aigrefins actuellement assis au pouvoir ont essayé de tuer.

» Vive la République !

» Le vice président du comité républicain national,

A. NAQUET.

» Lu et approuvé :

» ROCHEFORT, TURQUET, LAISANT,

» Georges LAGUERRE. »

On remarquera que cette décision du Comité national avait été prise depuis trois semaines. Le général s'était refusé à l'exécuter ; on a dû

de nouveau la lui signifier. C'est donc sur l'injonction formelle du Comité que le général, après une longue résistance, s'est décidé à partir.

M. Naquet a reçu la lettre suivante de M. Georges Thiébaud :

« Mon cher Naquet,

» Je vous remercie des nouveaux et complets renseignements que vous m'avez communiqués sur les causes du départ du général. Ils ne sont pas suffisants pour me décider à penser comme vous, mais je reconnais que beaucoup d'esprits eussent été frappés des considérations qui vous ont émus.

» Comptez d'ailleurs que, demain comme hier, avec la même affection, je servirai le grand mouvement qui a pour but la fondation de la République nationale.

» Bien à vous,

» Georges THIÉBAUD. »

Dans sa proclamation datée de Bruxelles, le général Boulanger dit qu'il attendra « en ce pays de liberté (la Belgique) que les élections générales aient enfin constitué la République habitable, honnête et libre. »

Ce « pays de liberté » est une Monarchie où les républicains qui ne trouvent plus la République habitable cherchent un asile.

A BRUXELLES

Bruxelles, 5 avril.

Il est certain que, jusqu'ici, aucune mesure n'a été prise à l'égard de M. Boulanger et qu'on ne projette pas encore d'en prendre aussi longtemps que son attitude restera correcte. On considère que, jusqu'ici, il n'a pas donné lieu de prendre des mesures contre lui.

Dans le cas où il se produirait des manifestations, la police les supprimerait sans en rendre M. Boulanger responsable, du moment qu'il ne les aura pas provoquées.

Cependant, la sûreté générale surveille les faits et gestes de M. Boulanger et ceux de ses adhérents.

En tout cas, on n'agira contre M. Boulanger que lorsqu'on recevra des réclamations du gouvernement français qui seraient naturellement d'abord examinées.

Jusqu'ici, le gouvernement n'a reçu aucune réclamation du gouvernement français.

Au cours d'une interview, un journaliste a demandé au général quel effet lui produisait le blâme de certains de ses partisans au sujet de sa fugue :

« Que voulez-vous que j'en pense ! a répondu le général, sinon qu'ils hésitent à suivre mon drapeau en présence des menaces du gouvernement. Ils ont pris le premier prétexte qui s'est présenté pour me tourner le dos. Au

surplus, le pays verra bien que je sers toujours sa cause et il m'approuvera de m'être mis en sûreté.

Bruxelles, 4 avril.

Un rédacteur de l'Indépendance a vu le général Boulanger cet après-midi. Entretien rapide, car de nombreux visiteurs attendaient dans l'antichambre. Il a une terrible besogne, le général Boulanger. Donner à tous des renseignements, répondre à mille questions ! Le général porte un costume brun marron. Il est assis devant une table couverte de lettres, de journaux, de papiers.

— Ne me demandez pas, nous dit tout d'abord le général, de vous donner mon opinion sur l'attitude de MM. Michelin et Thiébaud. Non ! C'est l'humanité, tout cela.

— Vous n'avez pas changé de résolution depuis hier, général, quant à votre retour à Paris ?

— Non, mon retour à Paris dépend d'un seul événement. Serai-je déferé aux tribunaux ordinaires ? Je rentre aussitôt en France. Dois-je me présenter devant une haute cour de justice, devant le Sénat ? Ah ! non, alors, non, non.

Le général, qui s'était levé de table, frappe le parquet du pied pour souligner ces derniers mots.

Le général Boulanger compte bien ne pas devoir s'installer à Bruxelles. Il espère ne faire qu'un très court séjour en Belgique.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

CANTON DE SAUMUR NORD-EST

Scrutin du 14 avril 1889

CANDIDAT CONSERVATEUR

M. ALBERT BRUAS

ancien magistrat

On nous communique les passages suivants d'une lettre de M. J. Bonnemère de Chavigny adressée à M. le maire de Varennes-sous-Montsoreau :

« Monsieur le Maire,

» Vous m'informez que vous considérez comme une condition indispensable au succès de ma candidature aux prochaines élections pour le Conseil général dans le canton Nord-Est de Saumur, la suppression, dans ma profession de foi, de la dernière phrase ainsi conçue :

« ..... Résolu à m'associer à toutes les mesures destinées... à défendre les principes d'ordre, de justice et de sage liberté, dont j'oublie, dans ces dernières années, a promis la paix sociale et religieuse et jeté le trouble dans les consciences. »

» J'éprouve quelque difficulté à comprendre comment l'énoncé si simple et si naturel des idées d'ordre, d'apaisement, de tolérance religieuse et de liberté de conscience, est de nature à m'aliéner des voix. Ce sont là des sentiments que vous me connaissez depuis longtemps, et je n'ai aucun embarras à les exprimer publiquement. Ils sont heureusement partagés par la grande majorité des habitants de notre canton, puisque les deux autres candidats (même celui qui a accepté l'appui de l'administration) ont cru nécessaire de les avouer plus ou moins explicitement dans leur déclaration aux électeurs.

» Quoi qu'il en soit, il ne saurait me convenir de laisser planer, par une réticence calculée, l'équivoque sur ma ligne de conduite, et je ne puis consentir à acheter quelques suffrages à ce prix.

» Puisque vous ne croyez pas pouvoir désormais continuer à soutenir ma candidature, vous qui aviez bien voulu être l'interprète des électeurs du canton qui avaient songé avec vous à me la proposer, dès que la démission de M. Bruas a été connue, et qui aviez réussi à vaincre mes répugnances à me mettre en avant, je ne puis que me retirer de la lutte, en vous remerciant de votre concours, vous et tous ceux qui me l'avaient offert spontanément et approuvaient ma ferme volonté de m'abstenir du patronage officiel et de rester indépendant au point de vue politique.

» Je ne regretterai pas cet incident, puisqu'il m'a fourni l'occasion de dissiper des malentendus et de faire nettement connaître les sentiments qui m'animent.

» Agréez, Monsieur le Maire, etc.

J. BONNEMÈRE DE CHAVIGNY.

5 avril 1889.

LE COLONEL DE BACH

Un officier étranger, fort justement apprécié en France, M. le colonel de Bach-Hansberg, attaché militaire à l'ambassade d'Autriche-Hongrie, qui s'est fait dans notre armée et dans la société parisienne de chaleureuses amitiés, va être rappelé dans son pays pour y prendre le commandement d'une brigade de cavalerie.

Souvent chargé par son gouvernement de suivre les manœuvres de nos corps d'armée, le colonel de Bach a mérité, par sa distinction personnelle et ses qualités militaires, de franchises et nombreuses sympathies qui lui assureront, à Paris et en province, de sincères regrets.

On se rappelle que le colonel Bach-Hansberg faisait partie des missions étrangères qui, en septembre 1887, à l'époque des grandes manœuvres du 9<sup>e</sup> corps d'armée, ont donné tant d'animation à la ville de Saumur.

JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

A travers le nuage humide qui voilait ses yeux, Joséphe vit reparaitre furtivement ces chemins si souvent parcourus, ces pentes escarpées, ces épaisses futaies, ces champs, ces landes en fleur. Elle les regardait avec mélancolie. Tout à coup elle détourna brusquement la tête ; à l'horizon se profilait le bois de Sazec.

M. de Kerdu fixait sur elle un regard plein d'angoisse.

— J'ai fait amener jusqu'à Morlaix un coupé-fauteuil, lui-dit-il. Vous allez pouvoir vous étendre comme dans un lit. Et vous dormirez. Le voyage ainsi ne sera pas fatigant. Ne vous inquiétez pas. Ces eaux sont, dit-on, très efficaces. Nous resterons à Ragatz tant qu'il vous plaira, ma chérie. Ensuite, quand vous serez guérie, nous visiterons la Suisse. Nous irons partout où vous le souhaitez. Et enfin, quand vous serez rendue à une santé parfaite,

nous songerons à notre beau pays, à tous ces braves gens qui vous aiment, qui vous pleurent et, alors, n'est-ce pas ? nous reviendrons.

Revenir à Plouédic ! En face du bois sinistre, de la demeure maudite, au milieu des fantômes, devant un peuple vengeur, au sein de tout ce qui évoquerait le supplice, l'agonie du bonheur mis à mort ! Non, jamais ! Dans son âme, Joséphe jeta ce cri.

Mais, au même instant, elle se souvint qu'elle était seule au monde, que son dernier lien sur la terre l'attachait à ce vieillard... Alors, sans oser répéter : « Jamais ! » elle baissa lentement ses paupières, comme si elle avait voulu fermer ses yeux devant l'avenir.

XIII

Au fond de la Suisse allemande, sur les confins des cantons de Saint-Gal et des Grisons, s'ouvre une vallée large, riante, plantureuse, toute diaprée de prairies, de champs de blé, de vignes, et riche d'une flore incomparable. Elle est enserrée par des montagnes colossales dont les bases disparaissent sous des forêts.

Le Rhin se roule au milieu de cette vallée et, dans l'immensité du paysage, le grand fleuve paraît à peine un mince ruban. Des

bourgades sont semées sur ses bords. Le regard les découvre, ça et là, perdues dans la brume ou blanchies par un rayon de soleil. Près de la colline d'Augstenberg, creusant un sol fourré de bois, coule le Landquart. Plus loin, en face des monts qui ouvrent l'Autriche, accourt furieuse la Tamina, rivière et torrent tout ensemble, échappée du glacier de Cordona. Après avoir mugie pendant seize lieues, elle trouve subitement le silence en tombant dans les eaux majestueuses du Rhin.

Sur ses derniers rivages, aux limites extrêmes de son parcours, s'étale un village d'aspect simple et paisible. Il sème, au milieu de frais jardins, ses chalets, ses vieilles maisons, ses quelques villas enguirlandées de plantes grimpanes. Une église non moins agreste, domine le tout de son petit clocher. Mais, de chaque côté de ce village, si humblement assis dans la vallée, se dressent deux fières hauteurs également couronnées d'un château fort. Le Freudenbergl qui se tranchait un comte féodal. Le Wartenstein qui, pareil à un preux chevalier, avait pour mission de protéger les religieux de Pföfers.

Au XV<sup>e</sup> siècle, dans une lutte acharnée entre les comtes suzerains qui se partageaient la

contrée et les paysans confédérés des Grisons, de Zurich et de Sargans, le Freudenbergl tomba aux mains des insurgés qui le livrèrent aux flammes. Des ruines superbes et surtout un pan de mur gigantesque rappellent seuls aujourd'hui la puissante forteresse qui, au besoin, tenait une armée en échec.

Le Wartenstein, lui, n'a pas combattu ; il ne porte pas les traces lugubres de l'incendie. Devenu peu à peu inutile et abandonné après trois siècles de bons services, il a fait ce que font à la longue toutes les choses d'ici-bas, il est tombé de lui-même.

Sans doute, traversé ainsi par un torrent, armé de ses vieux bürgs, entouré de pics vertigineux, paré de toutes les splendeurs et de tous les charmes de la nature, ce coin de terre peut défier les sites les plus célèbres. Mais la Suisse allemande et surtout la vallée du Rhin sont peuplées de beautés analogues. Il est donc bien à croire que, malgré son Freudenbergl, son Wartenstein, sa bruyante Tamina, ses nappes de verdure et son aspect élyséen, Ragatz demeurerait confondu avec les bourgades voisines sans les eaux thermales qui font sa réputation et sa fortune.

Ces eaux ne sont autres que celles des célè-

**AVIS AUX COMMERÇANTS**

A partir du 1<sup>er</sup> avril, la taxe des télégrammes ordinaires échangés entre la France, d'une part, et le Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, d'autre part, a été fixée à 20 centimes par mot, quelque soit le nombre des mots.

**LES CIGARES DE LUXE.** — La manufacture des tabacs vient de prendre une mesure qui satisfait nombre de fumeurs :

Elle met en vente, au détail, ou du moins par petites quantités, dans tous ses débits, les cigares de choix que le consommateur ne pouvait se procurer jadis que par grosses boîtes, et dans quelques rares bureaux.

Par décision de M<sup>re</sup> l'Evêque :

M. l'abbé Guyon, vicaire à la Poitevinière, a été nommé curé de la Plaine.

M. l'abbé Coulonnier, précédemment curé du Coudray-Macouard, a été nommé curé de Joué.

**VARENNES - SOUS - MONTSOREAU.** — La semaine dernière, des voleurs ont pénétré, avec effraction, dans le domicile de M. Fardeau, instituteur. Outre 40 fr. en espèces, les voleurs ont emporté deux bouteilles de liqueurs, du pain et de la viande.

Une enquête est ouverte.

**LES CARRIÈRES DE TRÉLAZÉ A L'EXPOSITION UNIVERSELLE**

A la carrière de la Fresnaye, deux magnifiques blocs d'ardoises, mesurant sept mètres de long, vont être prochainement expédiés à Paris pour figurer à l'Exposition universelle de 1889.

La carrière de l'Ermitage a extrait sept blocs de pierre mesurant chacun six mètres de long, qui doivent figurer, eux aussi, à l'Exposition.

**ANGERS.** — *Fuite d'un employé des Postes.* Nous avons appris que le nommé Tabernat, Émile, âgé de 35 ans, marié et père de famille, avait quitté la ville après une enquête faite par l'administration.

Ne pouvant plus rester à son poste, il imagina de partir d'Angers sans payer son loyer et pour cela il dit à M. Jacquier, son propriétaire, qu'il allait faire la lessive.

M. Jacquier accéda au désir de son locataire et Tabernat fit emporter son linge et fila sur Paris. Mais avant de partir, il trouva le moyen d'emprunter une somme assez ronde au gendre de M. Jacquier.

Ceci est un comble : déménager sans payer et emprunter de l'argent à son propriétaire !

Mais M. Jacquier, furieux, et il y a de quoi, va porter plainte à M. le procureur de la République.

bres sources de Pfœffers. Elles furent découvertes en 1038 par un chasseur du monastère, Karl de Hohenbalken, qui, en dénichant des corbeaux, s'aperçut que des vapeurs brillantes s'échappaient de l'extrême fond des rochers. Les princes abbés de Pfœffers songèrent aussitôt à mettre au service des malades le précieux don que la Providence venait de leur accorder. Si l'on se reporte à ces temps lointains et que l'on compare les modes actuels de traitements avec ceux qui se pratiquaient à l'origine, on peut apprécier à la fois les progrès des industries et les diminutions des courages. Au XV<sup>e</sup> siècle, les malades qui cherchaient à se reconforter dans les eaux de Pfœffers n'avaient point encore songé à réclamer contre la façon d'y atteindre. Attachés par des cordes, ils se voyaient, sans sourciller, plonger dans ces profondeurs sinistres, suffocantes, à peine éclairées par des torches. Et comme, dans ces conditions, un va-et-vient leur semblait peu exécutable, ils séjournaient stoïquement dans les bains pendant cent soixante-huit heures consécutives. Ils y dormaient, ils y mangeaient. Après quoi, on les hissait de nouveau et on les rendait au monde des vivants. Ce fut seulement en 1545 que l'abbé Jacques

Ce Tabernat a fait de nombreuses dettes à Angers. *(Le Ralliement.)*

**LES SALTIMBANQUES.** — Un ménage de saltimbanques, composé d'un homme, d'une femme et de plusieurs enfants, voyageant dans une misérable voiture, arrive récemment à Marigny-Marmande (Indre-et-Loire).

Les quatre enfants étaient atteints de la variole.

Aussitôt, de nombreux cas de cette maladie se déclarèrent dans le village.

De Marigny, le ménage, toujours dans sa voiture, vint à Chinon et l'on dut faire soigner à l'hôpital la femme et les quatre enfants.

La femme mourut.

A peine guéris, les enfants et le reste de la troupe reprirent leur vie nomade.

Ils arrivèrent à Azay-le-Rideau, où ils compromirent encore gravement la santé publique.

Quand donc débarrassera-t-on le pays de tous ces gens-là ?

Après la vente du château de Chenonceaux, voici que les créanciers de M<sup>me</sup> Pelouze viennent de faire vendre à l'hôtel Drouot les voitures de la sœur de M. Wilson.

**NANTES.** — Mardi, un encaisseur de la Société Générale, à Nantes, a dérobé une somme de 7,000 francs sur les effets recouverts par lui dans la journée.

Après enquête, la somme intégrale, moins cent francs, a été trouvée aujourd'hui chez lui, enfouie dans sa cave, à une profondeur de 50 centimètres, dans une boîte de fer-blanc.

Il a été arrêté, ainsi que sa femme, et conduit à la maison d'arrêt.

**AVOINE DE PRUSSE**

On écrit de Saint-Malo au *Petit Rennais* :

« Le vapeur *Freyda*, de Dantzig (Prusse), chargé de 1,200 tonnes d'avoine, vient d'entrer dans notre port. On nous affirme que cette avoine prussienne est destinée aux chevaux de la garnison de Rennes ; cela ne nous surprend pas, puisque M. de Freycinet, le ministre civil de la guerre, patronne ouvertement tous les monopoles.

» C'est ce qu'on peut appeler le cours forcé. Comme pour les billets de la Banque de France dont M. Magnin, sénateur, est le sublime gouverneur en même temps que le patron déguisé de la Graineterie française, la cause de la crise agricole et de la ruine commerciale de notre pays.

» Cultivateurs, vous avez de grande quantité d'avoine d'excellente qualité ; vous ne trouvez pas à la vendre. Consolez-vous, le gouvernement des opportunistes fait venir de l'étranger des avoines étrangères de très mauvaise qualité en vous disant : Vous la vendrez tel prix, c'est-à-dire 1 fr. 50 à 2 fr. de moins que le cours

fit placer, contre la paroi du rocher, un escalier de bois de sept cents pieux de long qui permettait de descendre jusqu'aux sources. Deux établissements, assez restreints, étaient alors bâtis dans la gorge de Pfœffers, au bord du chemin qui mène à Valens.

En 1627, un éboulement de neiges et de glaces les endommagea et, deux ans plus tard, un incendie acheva de les détruire. Mais les religieux ont l'habitude d'opposer aux contradictions des choses comme des hommes les armes toujours victorieuses de la patience et d'une infatigable charité. L'abbé Jodocus releva les bâtiments et marqua son œuvre d'un trait de génie. Au lieu de conduire les malades jusqu'aux sources, il parvint à amener les eaux dans la maison thermale. Les héroïsmes des baigneurs avaient pris fin. Les traitements se poursuivaient dès lors de la manière la plus pacifique sous les yeux d'un médecin qui les dirigeait.

Le couvent de Pfœffers devait être supprimé en 1838. Le dernier de ses abbés, Dom Placide Püster, prévoyant sans doute que l'exil était proche, voulut clore l'histoire du monastère par sa page la plus touchante. Il se hâta de bâtir l'asile où, encore aujourd'hui, cent pau-

vres malades sont logés, nourris et traités gratuitement pendant trois semaines.

**CHAULAGE DES ARBRES FRUITIERS**

Chaux éteinte..... 5 kilos  
Fleur de soufre..... 1 k. 500  
Nicotine..... 4 litre 1/2  
Colle de peau..... 500 gr.  
Potasse..... 50 gr.

Etendre d'eau pour produire 20 à 25 litres de matière.

Chauler au pinceau à l'automne à la chute des feuilles, et, encore mieux, après la taille, au mois de février.

Pour le seringage des murs d'espaliers contenant des nids d'insectes, il faudra étendre d'une plus grande quantité d'eau une partie de la composition.

**BULLETIN FINANCIER**

Paris, 5 avril 1889.

Marché très ferme et transactions très actives sur tout l'ensemble de la cote : le 3 0/0 monte à 85.47, le 4 1/2 0/0 est à 104.65.

Le rapport du conseil d'administration du Crédit Foncier à l'assemblée des actionnaires du 3 avril commence à être connu en province où il produit la meilleure impression. Le résultat ne s'est pas fait attendre ; dès l'ouverture, les ordres d'achats sont arrivés en grand nombre ; et, en clôture, on était à 40 fr. au-dessus des prix de l'ouverture.

Le Sénat a voté hier le projet de loi autorisant l'émission de 1,200,000 bons à lots de l'Exposition. La date de cette opération n'est pas encore définitivement fixée, mais on la considère comme imminente.

Tout le groupe des sociétés de crédit a bénéficié des meilleures tendances de la spéculation et du comptant.

La Société Générale reprend à 455. La Banque d'Escompte est ferme à 514.25. Des achats très actifs ont porté la Banque de Paris de 705 à 722. Sa Société des Dépôts et Comptes Courants est tenue de 595 à 597 fr. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 672.50.

Le Comptoir d'Escompte a remonté assez vivement à 455. La souscription du capital de la nouvelle société serait intégralement réservée aux anciens actionnaires.

Le Panama ne s'écarte guère de 53.75. Sur les obligations des Immeubles de France on a constaté de très sérieuses demandes, conséquence de la situation très prospère de la Société qui a été révélée par l'assemblée du 26 mars dernier.

L'obligation des Chemins Économiques a progressé de 370 à 372.

**Toujours le Baume !**

Villegardin (Yonne), le 23 octobre 1888. — Depuis longtemps, je souffrais d'une douleur au bras qui m'empêchait de travailler et de dormir ; après plusieurs frictions avec le Baume Victor (2 fr. le flacon), ma douleur a disparu. Je vous autorise à publier cette cure. M<sup>me</sup> LUCET.

**C'est aux meilleurs fruits...**

Que le ver cherche sans cesse à s'attaquer... Aussi, assiste-t-on au curieux spectacle de pro-

duits similaires sans valeur et sans efficacité s'évertuant à atteindre la renommée séculaire de l'*Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédicins de l'Abbaye de Soulac*, dont la vogue se fait de plus en plus grandissante et qui est actuellement, pour ainsi dire, universellement employé...

C'est en vain que les envieux redoublent leurs tentatives... La mode a consacré l'usage du précieux dentifrice et ses remarquables qualités sont aujourd'hui connues de tous.

A. SEGUIN, BORDEAUX  
Elixir : 2, 4, 8, 12 et 20 fr.  
Poudre : 1.25, 2 et 3 fr.  
Pâte : 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Merciers, etc.

**CRÉDIT LYONNAIS**

AGENCE D'ANGERS

Boulevard de Saumur, 30

TRAITE TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE TITRES, NOTAMMENT :

Escompte et Recouvrement du papier de Commerce sur la France et l'Etranger.

Ouverture de Crédits, de Comptes-Courants, de Comptes de Dépôts productifs d'intérêt.

Délivrance de Chèques, Mandats et Lettres de crédit sur tous pays.

Ordres de paiement par correspondance ou par télégraphe.

Achats de monnaies et billets étrangers.

Paiement immédiat et sans aucun frais de tous les Coupons.

Exécution des Ordres de Bourse, au comptant et à terme, à toutes les Bourses Françaises et Etrangères.

Avances sur titres français et étrangers.

Souscription sans frais à toutes les émissions.

Régularisation de titres, Renouvellement de feuilles de coupons, Versements et Libérations, Echanges de titres, Transferts et Conversions, Remboursements de tous titres Français et Etrangers sortis à un tirage, Productions aux familles, etc.

AVIS. — L'Agence possède, pour la garde des titres et objets précieux, une installation toute spéciale, offrant toutes les garanties possibles de sécurité.

L'Agence vérifie, sans prendre toutefois aucune responsabilité à cet égard, les listes de tirages pour les titres ainsi déposés, et en cas de sortie d'un des numéros, en avise de suite le déposant.

Les titres sont constamment à la disposition du déposant, qui peut les retirer à toute heure de la journée et sans avoir à prévenir d'avance.

**ÉPICERIE CENTRALE**

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur

**BRILLANT ORIENTAL**

POUR MEUBLES ET PARQUETS

1 fr. 50 le Litre

Le Brillant oriental n'a aucune odeur, brille vite, et n'encrasse jamais ; son emploi est facile et sans fatigue.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

souvent promène aujourd'hui sur toute la surface de l'Europe ?

Problèmes ardu qui, tout à coup, hantèrent les cerveaux des Suisses de Saint-Gall ! La solution fut enfin trouvée. On décida qu'au moyen d'un aqueduc, les eaux seraient menées en rase campagne. Ragatz, situé au pied même de la montagne de Pfœffers, semblait créé exprès pour les recevoir.

Ce fut le 30 mai 1840 que les thermes de Ragatz furent inaugurés au bruit de réjouissances populaires capables de faire fuir, jusqu'au plus creux des gorges et des ravins, la vieille poésie de ces lieux jusqu'alors libres et sauvages. A partir de ce moment, des nuées de souffrants et de touristes purent s'abattre sur le village transformé. Chaque jour d'été voit en effet un grand nombre de ces oiseaux de passage plier leurs ailes ou reprendre leur vol.

Il était midi environ. Le train rapide qui part le soir de Paris entrant en gare. Les omnibus, les landaus, les victorias attendaient dans la cour, réfugiés de leur mieux à l'ombre des bâtiments ou des arbres. Le vent torride appelé le *fohn*, soufflait d'Italie. Aussi faisait-il une chaleur écrasante.

(A suivre.)

Études de M<sup>e</sup> KERGUISTEL, avoué à Nantes, 2, quai Brancas, Et de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

**VENTE**

Sur baisse de mise à prix

Le DIMANCHE 14 AVRIL 1889, à 1 heure, en la mairie de Saint-Lambert-des-Lévées, par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, de :

COMMUNE DE S<sup>t</sup>-LAMBERT-DES-LEVÉES

1<sup>er</sup> Lot

Une pièce de terre, nommée

**Le Champ-Niot**

Faisant partie de la ferme de la Guiberderie, d'une contenance de 1 hectare 37 ares 70 centiares.

Mise à prix, outre les frais, quatre mille francs, ci..... 4,000 fr.

2<sup>e</sup> Lot

**UNE FERME**

Occupée par les époux BRARD, consistant en six pièces de terre et un pré.

Mise à prix, outre les frais, cinq mille francs, ci..... 5,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, et à M<sup>e</sup> KERGUISTEL et ETIENNEZ, avoués à Nantes.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**VENTE**

PAR ADJUDICATION

Le Dimanche 7 avril, à 1 heure, en l'étude de M<sup>e</sup> BRAC,

**D'UNE MAISON**

à Saumur, place Saint-Pierre, 14, appartenant à M. FEHREMBACH.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

**A VENDRE**

**UNE PROPRIÉTÉ**

D'UN DÉTAIL FACILE

D'une contenance de plus de 26 hectares,

Située en les communes des Rosiers et Longué.

Bâtimens, Terres labourables et Pré.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser :

A M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire. (348)

**A AFFERMER**

Pour la Toussaint prochaine

DANS UN SEUL TENANT :

Un JARDIN POTAGER : 1 hectare 54 ares ;

Un PRÉ SAULAIS : 44 ares ;

LOGEMENT : quatre chambres, greniers, caves et servitudes ;

Situés aux Huraudières, joignant la levée d'Enceinte, près l'École de cavalerie.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

**A VENDRE OU A AFFERMER UNE PIÈCE D'EAU**

Contenant très grande quantité de Poissons rouges.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Un grand et beau PORTAIL EN CHÈNE.

Un magnifique PAON avec sa PAONNE.

S'adresser à M. COUÉ, photographe. (341)

**A VENDRE JOLI PONEY** bai, 1<sup>er</sup> 42, 4 ans, très doux, avec sa Charrette anglaise et son harnais ; occasion. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE** aux environs de Saumur, un BEAU CHEVAL, âgé de 8 ans, taille 1<sup>m</sup> 62, s'attelant et se montant, allures très vives. S'adresser au bureau du journal.

QUINCAILLERIE  
**ROLLAND Frères**  
5, rue d'Orléans  
SAUMUR

Machines à découper à la main, depuis 5 fr. ; Machine à découper rectiligne, 65 fr. ; Bois de toute provenance pour découpage ; Soies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages.  
ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

**AVIS**

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire. S'adresser à l'Usine. (259)

**Prairie du Buteau**

M. GUYOMARD a l'honneur de prévenir MM. les Propriétaires de chevaux qu'il tient à leur disposition la belle prairie du Buteau, située à deux kilomètres de Saumur, route d'Angers. L'ouverture de la prairie aura lieu le 1<sup>er</sup> avril. On pourra traiter à l'année, au mois, ou à la journée. S'adresser à M. GUYOMARD, qui habite la prairie.

**SULFATES DE CUIVRE**

DE QUALITÉ EXTRA

Pour TRAITEMENT de la VIGNE à 40 fr. les 50 kilos

Pour des quantités il est fait des réductions

ENTREPOSITAIRE :

**A. COURTET, rue Baillé SAUMUR**

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n° 21.

Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1<sup>er</sup> choix pour mettre en bouteilles.

**M. VERNERY Opticien à Pontivy**

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée en cette ville, où je suis visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Dans l'espoir de votre visite, agréez, Messieurs, mes salutations les plus respectueuses.

VERNERY.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend.

Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, je suis parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'Exposition de 1878.

Je possède un grand choix de montures, lunettes, pince-nez or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longues-vues, etc.

On fait toutes les réparations d'optique demandées.

Entrée libre : Hôtel de Londres, à Saumur, pour 15 jours seulement. (334)

**ON DEMANDE** un jeune homme de 15 à 16 ans pouvant s'occuper d'écriture.

**UN JEUNE HOMME** demande place de valet de chambre. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

Dans chef-lieu d'arrondissement du Centre, 4 heures de Paris, grande ligne,

**IMPRIMERIE ET JOURNAL**

Seuls dans l'arrondissement.

Belle Clientèle Commerciale et Administrative. Annonces judiciaires assurées.

PRIX : 40.000 fr.

Écrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales M. P.

**LE JARDIN**

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs

**UN CULTIVATEUR** demande, pour le 1<sup>er</sup> novembre 1890, UNE FERME de 15 à 18 hectares, dans la Vallée. Toutes garanties seront données, si le propriétaire le demande. S'adresser à M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

**A VENDRE**

**ROGNURES DE PAPIER**

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

**DUBOIS-RONGE**

DIPLOMÉ-BREVETÉ

ENTREPRENEUR

Des VIDANGES INODORES de la VILLE de SAUMUR

Au Pont-Fouchard

Prévient les Propriétaires que les Travaux d'exécution de Vidanges ne se font pas à la hotte, mais avec les Pompes système Tallard et Tonneaux parisiens ne répandant aucune odeur.

PRIX LES PLUS MODÉRÉS

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**

**HENRI EICHE**

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

**LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES**

Publie en ce moment l'IMMORTEL, par Alphonse DAUDET.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la Revue des Journaux et des Livres, qui est dans sa 5<sup>e</sup> année : c'est la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Des gravures d'actualité viennent reproduire le portrait de l'homme du jour, ou donner l'idée de l'événement le plus récent. La Revue des Journaux publie actuellement, comme feuilletons, PETITE MARTE, par Elie Flourès, et l'IMMORTEL, par Alphonse Daudet, le plus grand succès de l'année.

La Revue des Journaux et des Livres donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50 ; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris.

La collection des quatre premières années de la Revue des Journaux contient plus de mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains ; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des quatre dernières années. Elle contient, en outre, des romans complets d'Alphonse DAUDET, d'Henri ROCHFORT, de MARTIAL-MOULIN, d'Octave FEUILLET, de Ludovic HALÉVY, etc., etc. Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs.

Abonnement : départements, trois mois, 4 fr. ; six mois, 7 fr. ; un an, 12 fr. ; étranger : trois mois, 4 fr. 50 ; six mois, 8 fr. ; un an, 14 fr. On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français et étrangers.

La Revue des Journaux est en vente chez tous les libraires, les marchands de journaux et dans les gares (20 centimes). Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AVRIL**

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	85 20	ACTIONS		Nord	1750 »	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	87 75	Banque de France	4000 »	Orléans	1345 »	OBLIGATIONS	
4 1/2 1883	104 50	Banque d'Escompte	510 »	Ouest	941 25	Compagnie parisienne du Gaz	520 »
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir d'Escompte	160 »	Transatlantique	1305 »	de Transatlantique 3 0/0 r. à 500	346 »
Oblig. 1855-60 3 0/0	530 »	Crédit Foncier	1220 »	Canal de Panama	592 50	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	60 »
— 1865 4 0/0	530 »	Crédit Industriel et Commercial	580 »	— Suez	52 50	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	177 50
— 1869 3 0/0	418 »	Crédit Lyonnais	670 »	VALEURS ÉTRANGÈRES		— obligations à lots	592 50
— 1871 3 0/0	399 »	Crédit Mobilier	405 »	Autrichien 4 0/0 or	92 60	Suez 5 0/0 remboursable à 500	
— 1875 4 0/0	525 »	Dépôts et Comptes courants	595 »	Dettes d'Égypte 6 0/0	458 75	FONDS ÉTRANGERS	
— 1876 4 0/0	527 »	Société Générale	450 »	Extérieur 4 0/0	76 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	105 30
— 1886 3 0/0	394 »	Est	820 »	Hongrie 4 0/0 or	87 »	— 1870 5 0/0	100 50
Bons de liquidation	532 »	Paris-Lyon-Méditerranée	1365 »	Italie 5 0/0	96 15	— 1884 5 0/0	102 25
		Midi	1190 »	Portugal 4 1/2	» »	— 1889 4 0/0	93 10